



Bureau du
Conseil privé

Privy Council
Office

GLOSSAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES



Bureau du Conseil Privé
Bureau de la coordination des documents parlementaires

2009

Canada

PAGE COUVERTURE

L'hiver sur la Colline du Parlement, Ottawa (1992)
par Shirley Van Dusen (reproduit avec permission)

Shirley Van Dusen est originaire d'Ottawa. Elle a étudié au Ontario College of Art et enseigné à l'École d'art d'Ottawa, et elle est membre émérite de la Société des aquarellistes d'Ottawa. Elle est renommée pour ses portraits, ses tableaux de la Colline du Parlement et ses paysages réalisés au Canada et à l'étranger.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada
Glossaire des documents parlementaires

Également disponible sur Internet.

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

ISBN 978-0-662-06497-8

N° de cat. CP22-88/2009

1. Canada. Parlement – Règlements et procédure – Dictionnaires.
2. Canada. Parlement – Règlements et procédure – Dictionnaires anglais.
3. Procédure parlementaire – Canada – Dictionnaires.
4. Procédure parlementaire – Canada – Dictionnaires anglais.
 - I. Canada. Bureau du Conseil privé.
 - II. Titre : Glossaire des documents parlementaires.
 - III. Titre : Glossary of terms for parliamentary returns.

JL136 G68 2009

328.71'0503

C2009-980017-9F

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PARTIE I : ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DÉTIENT DES INTÉRÊTS, PAR FORME ORGANISATIONNELLE ET PAR PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

1. Institutions du gouvernement fédéral, par forme organisationnelle 1
2. Autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts, par forme organisationnelle..... 4
3. Liste des organisations dans lesquelles le gouvernement fédéral détient des intérêts, par portefeuille ministériel 5
4. Attribution des questions parlementaires 7

PARTIE II : TERMES FINANCIERS ET DE COMPTABILITÉS UTILISÉS AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

1. Termes liés à la comptabilisation des coûts 9
2. Types de coûts financiers 11
3. Période d'information financière 14

ANNEXES

- ANNEXE 1 : Ministères et organismes du gouvernement, par portefeuille ministériel..... 15
- ANNEXE 2 : Sociétés d'État mères, par portefeuille ministériel 20
- ANNEXE 3 : Autres entités dans lesquelles le gouvernement a des intérêts, par portefeuille ministériel..... 22

INTRODUCTION

L'objectif du présent glossaire est d'aider les parlementaires à formuler des questions écrites dans le *Feuilleton* de la Chambre des communes ou du Sénat pour l'obtention d'information du gouvernement du Canada sous forme d'un document parlementaire.

Dans la première partie, on définit les institutions du gouvernement fédéral et les autres organisations dans lesquelles le gouvernement détient des intérêts par forme organisationnelle et par portefeuille ministériel. On y décrit également comment les termes organisationnels utilisés dans les questions écrites seront interprétés pour déterminer les institutions qui devront produire une réponse au nom du ministère.

La deuxième partie contient une liste de termes financiers et de comptabilités qui sont utilisés au gouvernement du Canada et que les parlementaires peuvent inclure dans leurs questions écrites pour aider le ministère à chercher l'information demandée.

PARTIE I : ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DÉTIENT DES INTÉRÊTS, PAR FORME ORGANISATIONNELLE ET PAR PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le gouvernement du Canada met en œuvre des programmes et des services par l'entremise d'un large éventail de formes institutionnelles, soit des « ministères » et divers types d'organismes, de sociétés, de conseils et de tribunaux. La majorité de ces formes institutionnelles sont énumérées et catégorisées dans les annexes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le gouvernement du Canada peut également, dans certains cas, détenir des intérêts dans des sociétés qui ne sont pas considérées comme faisant partie du gouvernement fédéral.

1. INSTITUTIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, PAR FORME ORGANISATIONNELLE¹

MINISTÈRE

Les ministères sont les principaux organes d'exécution des politiques et des programmes gouvernementaux et ont de vastes mandats stratégiques. Les ministères hiérarchiques désignent les organisations énumérées à l'annexe I de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; ils sont créés par une loi établissant les attributions du ministre et ses responsabilités en matière de direction et de gestion.

Sur le plan juridique, les ministères hiérarchiques relèvent du ministre qui en est responsable (c. à d. qu'ils n'ont pas de personnalité juridique indépendante) et sont donc les institutions les moins autonomes par l'entremise desquelles l'État mène ses activités.

Agriculture et Agroalimentaire Canada est un exemple de ministère.

ORGANISME DE SERVICE SPÉCIAL

Les organismes de services spéciaux (OSS) sont des unités opérationnelles à l'intérieur d'un ministère ou d'un organisme qui disposent d'une certaine latitude de

¹ Les définitions sont tirées de l'annexe A de la Politique en matière de présentation de rapports au Secrétaire du Conseil du Trésor sur les Institutions Fédérales et sur les sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts, que l'on peut consulter à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12622>.

gestion, d'une indépendance et d'une responsabilité distincte. Leur fonctionnement est régi par un accord cadre approuvé par le sous ministre, le ministre et le Conseil du Trésor, mais il n'est visé par aucune loi. Les OSS ont un mandat clair et assurent des services facilement reconnaissables, de nature opérationnelle (p. ex. administration, contrôle, conseil, réglementation ou arbitrage). Ils se conforment au cadre législatif du ministère et aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, quoiqu'ils puissent bénéficier d'une latitude spéciale en ce qui a trait aux ressources financières et humaines ou à des objectifs particuliers (ce qui peut éventuellement inclure le statut d'employeur distinct).

Passeport Canada, qui relève du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, est un exemple d'organisme de service spécial.

ORGANISMES CRÉÉS PAR UNE LOI ET AUTRES ORGANISMES

Les « organismes créés par une loi et autres organismes » désignent des organisations énumérées à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Leurs mandats sont plus étroitement définis que ceux des ministères hiérarchiques et sont généralement précisés dans leur loi constitutive ou d'autres instruments. Ils peuvent être constitués par une loi ou être créés par décret. Leurs fonctions précises varient énormément, mais sont généralement de nature opérationnelle. Ils mènent habituellement leurs activités à quelque distance du gouvernement, leur degré d'autonomie variant considérablement selon l'organisme et ses fonctions — certains fonctionnent davantage comme des ministères hiérarchiques tandis que d'autres, comme les tribunaux et autres organismes d'arbitrage, rendent des décisions qui doivent être ou sembler être exemptes de toute influence ministérielle.

Statistique Canada, qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie, est un exemple de cette catégorie d'organismes.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Les établissements publics sont constitués par une loi fédérale et inscrits à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ils font rapport au Parlement par l'entremise d'un ministre, mais sont généralement plus autonomes par rapport au noyau de l'administration publique que les ministères hiérarchiques et s'acquittent de fonctions d'administration, de recherche, de conseil, de contrôle ou de réglementation. Les attributions de leur organisme directeur sont précisées dans leur loi constitutive. La nature de ces organismes directeurs, leurs fonctions, leurs responsabilités en matière de programmes et l'étendue de leurs responsabilités en ce qui a trait à la surveillance de la gestion varient considérablement d'un

établissement à un autre; certains ne sont aucunement tenus de surveiller la gestion de l'établissement (p. ex. l'Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée).

Le Conseil national de recherches, qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie, est un exemple d'établissement public.

ORGANISME DE SERVICES

Les organismes de services figurent dans la liste des établissements publics de l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ils s'en distinguent principalement parce qu'ils mènent leurs activités en vertu de lois et de cadres de rapport sur mesure et s'acquittent de fonctions opérationnelles axées sur les services.

L'Agence du revenu du Canada, par exemple, est un organisme de service.

AGENT DU PARLEMENT²

Les agents du Parlement forment un groupe unique de titulaires de charge indépendante créé par une loi, dont le rôle est de surveiller de près les activités du gouvernement et d'en rendre compte directement au Parlement, plutôt qu'au gouvernement ou à un ministère particulier. À ce titre, leur fonction est de servir le Parlement dans le contexte du rôle de surveillance qui lui incombe. Normalement, les agents remettent au Parlement un rapport dans lequel ils rendent compte de leurs propres activités et typiquement, les administrateurs généraux de ces institutions sont nommés par l'adoption de résolutions spéciales à la Chambre des communes et au Sénat. L'influence exercée par le pouvoir exécutif du gouvernement est réduit au minimum, ce qui permet de maintenir leur autonomie.

Le vérificateur général est un exemple d'agent du Parlement.

SOCIÉTÉS D'ÉTAT³

Les sociétés d'État sont des organisations gouvernementales qui fonctionnent selon un modèle du secteur privé, mais qui ont généralement des objectifs stratégiques à la fois commerciaux et publics. Les sociétés d'État mères sont des sociétés qui appartiennent directement au gouvernement du Canada et elles sont créées par des lois, des lettres patentes ou des statuts constitutifs en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Outre les sociétés d'État mères énumérées à l'annexe III

² et ³ Les définitions sont tirées des pages 12 et 13 du rapport annuel au Parlement du Secrétariat du Conseil du Trésor, intitulé *Les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts*, 2008 disponible à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/reports-rapports/cc-se/2008/cc-setb-fra.asp>. La définition juridique de société d'État figure à l'article 83 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, neuf sociétés d'État mères (p. ex. la Banque du Canada) sont régies par leur propre loi. Le Musée canadien des civilisations, par exemple, est une société d'État mère.

Les filiales sont des entités qui appartiennent, dans leur totalité ou en partie, à une ou à plusieurs sociétés d'État mères qui peuvent être constituées en sociétés en vertu d'une loi provinciale, et non fédérale. Sauf dans les situations où une filiale en propriété exclusive a été enjointe par le gouvernement de faire rapport comme si elle était une société d'État mère (p.ex. la Société du Vieux-Port de Montréal Inc. ou Parc Downsview Park Inc.), toutes les filiales sont gérées par les sociétés d'État mères et d'autres actionnaires et le font rapport, mais ne font pas rapport au gouvernement.

2. **AUTRES SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES LE CANADA DÉTIENT DES INTÉRÊTS, PAR FORME ORGANISATIONNELLE⁴**

Dans la *Politique en matière de présentation de rapports au Secrétariat du Conseil du Trésor sur les institutions fédérales et sur les sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts*, on définit les sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts comme des personnes morales sur lesquelles le gouvernement du Canada peut exercer une certaine influence en sa qualité d'actionnaire ou, notamment, de par sa capacité de nommer des administrateurs à leur conseil d'administration.

Les entités suivantes constituent les principaux types de sociétés de cette catégorie : les entreprises mixtes et en coparticipation, les sociétés à régie partagée et les personnes morales aux termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Elles sont définies ci-après.

ENTREPRISES MIXTES

Les entreprises mixtes sont des sociétés dont le Canada détient une partie des actions, par l'entremise d'un ministre, le reste appartenant à des intervenants du secteur privé. Pour le moment, il n'en existe aucune.

ENTREPRISES EN COPARTICIPATION

Les entreprises en coparticipation sont des sociétés dont le Canada détient une partie des actions par l'entremise d'un ministre, le reste appartenant à un autre ordre

⁴ Les définitions sont tirées de l'annexe B de la *Politique en matière de présentation de rapports au Secrétariat du Conseil du Trésor sur les institutions fédérales et sur les sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts*, que l'on peut consulter à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12622>.

de gouvernement, généralement une province (p. ex. Lower Churchill Development Corporation Limited).

SOCIÉTÉS À RÉGIE PARTAGÉE

Ce sont des sociétés sans capital actions à l'égard desquelles le Canada est habilité, directement ou par l'intermédiaire d'une société d'État, en vertu d'une loi, de statuts constitutifs, de lettres patentes, de règlements ou de toute entente contractuelle (ce qui comprend les ententes de financement et les accords de contribution) à nommer ou à désigner un ou plusieurs membres ayant droit de vote au sein de l'organe de direction. Certaines fondations et organisations liées à des accords intergouvernementaux ou à des ententes avec les Premières nations sont visées par la définition de société à régie partagée.

L'Administration de l'aéroport international de Vancouver est un exemple de société à régie partagée.

SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES LE CANADA DÉTIENT DES INTÉRÊTS EN VERTU DE LA LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

Ce sont des sociétés dont le Canada détient une partie des actions après leur réception par un syndic de faillite.

3. LISTE DES ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DÉTIENT DES INTÉRÊTS, PAR PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La responsabilité des institutions fédérales et des autres organisations dans lesquelles le gouvernement fédéral détient des intérêts est assignée par le premier ministre au moyen de la nomination de ministres, auxquels sont confiées ces entités, dans le cadre de leurs portefeuilles respectifs. Le tableau suivant, préparé par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, présente la liste de toutes les institutions fédérales et de toutes les autres entités dans lesquelles le gouvernement fédéral détenait des intérêts au 31 juillet 2008.

LISTE DES ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DÉTIENT DES INTÉRÊTS, PAR PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL ET TYPE D'ORGANISATION
(Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada – au 31 juillet 2008)

6

| Portefeuille ministériel | TYPE D'ORGANISATION | | | | | | | | | | | TOTAL | |
|---|---|--|---------------------|------------------------|-----------------------|------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|---|--------------------------------|--------------------|-------|-------------------------------|
| | Ministères, organismes et établissements publics (Chapitre 1) | | | | | Sociétés d'État (Chapitre 2) | | | Autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts (Chapitre 3) | | | | |
| | Ministères la loi et autres | Organismes constitués par la loi et autres | Agents du Parlement | Établissements publics | Organismes de service | Sociétés d'État | Filiales en propriété exclusive | Autres filiales et sociétés affiliées | Sociétés à régie partagée | Entreprises en coparticipation | Entreprises mixtes | | Organisations internationales |
| Agriculture et Agroalimentaire | 1 | 2 | | | 1 | 2 | | | 21 | | | | 27 |
| Agence de promotion économique du Canada atlantique | | 1 | | | | 1 | 4 | 1 | | | | | 7 |
| Patrimoine canadien | 1 | 8 | | 1 | | 9 | | 7 | 20 | | 1 | | 47 |
| Citoyenneté et Immigration | 1 | 1 | | | | | | | | | | | 2 |
| Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec | | 1 | | | | | | | 3 | | | | 4 |
| Environnement | 1 | 1 | | 2 | 1 | | | | 6 | | 3 | | 14 |
| Finances | 1 | 4 | 1 | | | 5 | 22 | | | | 6 | | 39 |
| Pêches et Océans | 1 | | | | | 1 | | | 1 | | | | 3 |
| Affaires étrangères et Commerce international | 1 | 2 | | | | 3 | 1 | | 3 | | 6 | | 16 |
| Santé | 1 | 3 | | 2 | | | | | 9 | | | | 15 |
| Ressources humaines et Développement des compétences | 1 | 2 | | 2 | | 2 | 1 | | 1 | | | | 9 |
| Affaires indiennes et du Nord canadien | 1 | 2 | | 1 | | 1 | | | 2 | | | | 7 |
| Industrie | 1 | 4 | | 3 | | 4 | 1 | | 3 | | | | 16 |
| Justice | 1 | 6 | 2 | 1 | | | | | | | | | 10 |
| Défense nationale | 1 | 3 | | | | | | | | | | | 4 |
| Revenu national | | | | | 1 | | | | | | | | 1 |
| Ressources naturelles | 1 | 2 | | 1 | | 2 | 2 | | 9 | 1 | | | 18 |
| Sécurité publique | 1 | 7 | | 1 | | | | | | | | | 9 |
| Travaux publics et Services gouvernementaux | 1 | | | | | 1 | | | 1 | | | | 3 |
| Conseil privé | | 5 | 2 | 1 | | | | | 2 | | | | 10 |
| Transports, Infrastructure et Collectivités | 1 | 3 | | | | 16 | 9 | 5 | 43 | | | | 77 |
| Conseil du Trésor | 1 | 2 | 1 | 1 | | 1 | 36 | | | | | | 42 |
| Anciens combattants | 1 | | | | | | | | 1 | | | | 2 |
| Diversification de l'économie de l'Ouest | 1 | | | | | | | | | 1 | | | 2 |
| TOTAL | 20 | 59 | 6 | 16 | 3 | 48 | 76 | 13 | 125 | 2 | 0 | 16 | 384 |

La liste complète des institutions fédérales qui prennent la forme de ministères (y compris les organismes de service spécial), d'organismes et d'établissements publics, par portefeuille ministériel, figure à l'annexe 1.

La liste complète des sociétés d'État mères, par portefeuille ministériel, figure à l'annexe 2.

L'annexe 3 est une liste complète des organisations dans lesquelles le gouvernement fédéral détient des intérêts, par portefeuille ministériel.

4. ATTRIBUTION DES QUESTIONS PARLEMENTAIRES

Quand une question à inscrire au *Feuilleton* s'adresse au « gouvernement » ou à « tous les ministères et organismes », le Bureau du Conseil privé (Bureau du coordonnateur des documents parlementaires) assigne la requête aux ministères (y compris à leurs organismes de service spécial), aux organismes créés par une loi et aux autres organismes, aux établissements publics et aux organismes de services. Cependant, parmi ces institutions, les tribunaux et les comités externes d'examen ne sont pas tenus de répondre aux demandes d'information.

Quand une question à inscrire au *Feuilleton* s'adresse seulement aux « ministères », le gouvernement fournira une réponse au nom de tous ses ministères (y compris ses organismes de service spécial), ainsi que du Bureau du Conseil privé (qui fait partie de la catégorie des organismes créés par une loi et autres organismes).

Les questions à inscrire au *Feuilleton* ne s'adressent habituellement pas aux sociétés d'État mères parce que ces dernières fonctionnent indépendamment du gouvernement. Toutefois, quand un parlementaire pose une question pour obtenir explicitement de l'information d'une ou de plusieurs sociétés d'État mères, le Bureau du Conseil privé désignera l'institution ou les institutions compétentes qui doivent produire une réponse. On n'assigne jamais de questions aux filiales, du fait qu'elles relèvent d'une société d'État mère.

Quand une question à inscrire au *Feuilleton* s'adresse à un agent du Parlement en particulier qui fonctionne indépendamment du gouvernement, le ministre responsable du portefeuille sera désigné pour produire une réponse selon l'information disponible au sein du gouvernement. Le ministère de ce portefeuille communiquera également directement avec l'entité pour lui faire part de la demande d'information.

Comme on l'indique ci-dessus, les autres types d'entités dans lesquelles le gouvernement fédéral détient des intérêts, et qui ne font pas partie du gouvernement, sont les suivantes : les sociétés à régie partagée, les entreprises mixtes, les entreprises en coparticipation, les organisations internationales et les personnes morales aux termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Le gouvernement obtient de l'information particulière de base sur ces entités en vertu de l'article 6.2 de la *Politique en matière de présentation de rapports au Secrétariat du Conseil du Trésor sur les institutions fédérales et sur les sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts*. Pour cette raison, si un parlementaire écrit une question pour demander de l'information sur une entité particulière, le ministre responsable du portefeuille sera désigné pour produire une réponse selon l'information disponible au sein du gouvernement. Le ministère tentera également de communiquer directement avec l'entité pour lui faire part de la demande d'information. Cependant, compte tenu de l'indépendance de ces entités par rapport aux ministres, il pourrait être difficile d'obtenir de l'information supplémentaire.

PARTIE II : TERMES FINANCIERS ET DE COMPTABILITÉS UTILISÉS AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL⁵

1. TERMES LIÉS À LA COMPTABILISATION DES COÛTS

Le gouvernement fournit de l'information financière pour répondre aux questions des parlementaires à inscrire au *Feuilleton* sur le coût des activités du gouvernement en utilisant les termes comptables qui figurent dans les questions, si possible. Trois méthodes de comptabilité sont possibles : les décaissements (méthode fondée sur la comptabilité de trésorerie), les dépenses (méthode de la comptabilité de trésorerie modifiée) et les charges (méthode de la comptabilité d'exercice). Quand un parlementaire ne demande pas des renseignements financiers en fonction d'une méthode de comptabilité particulière ou quand sa question porte sur les dépenses du gouvernement en général, le gouvernement déclare habituellement les renseignements financiers en tant que dépenses.

DÉCAISSEMENT

Un décaissement est une sortie de fonds (pour l'acquisition de biens ou de services, l'amortissement d'une dette, des investissements, des avances ou des paiements de transfert) sous forme de chèques, de mandats ou de virements électroniques de fonds.

(sauf le texte entre parenthèses) Secrétariat du Conseil du Trésor. *Manuel de comptabilité selon la Stratégie d'information financière*. Gestion des finances en direct. Ottawa. Disponible à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/Pubs_pol/dcgpubs/accstd/fisam-mcssif-0701-1_f.asp#_Toc478797229

DÉPENSE

Les dépenses représentent le coût des biens et services acquis au cours de l'exercice, qu'ils aient ou non été payés ou facturés. Elles comprennent les paiements de transfert dus qui n'appellent aucune contrepartie directe. Le paiement de subventions et de contributions, l'acquisition ou la construction de biens immobilisés, et l'acquisition de fournitures pour les activités de l'organisation en sont des exemples.

Secrétariat du Conseil du Trésor, *Manuel de comptabilité selon la Stratégie d'information financière – Gestion des finances en direct*. Ottawa. Disponible à l'adresse : http://www.tbs-sct.gc.ca/Pubs_pol/dcgpubs/accstd/fisam-mcssif-0701-1_f.asp#_Toc478797229

⁵ On peut consulter la *Politique en matière de présentation de rapports au Secrétariat du Conseil du Trésor sur les institutions fédérales et sur les sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts*, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12622>.

Contrairement aux charges, qui représentent le coût de biens et de services consommés au cours de la période comptable, les dépenses représentent le coût des biens et des services acquis par le gouvernement pendant la période en question. Aussi bien les dépenses que les charges comprennent les paiements de transfert exigibles, mais qui n'appellent aucune contrepartie directe.

Institut Canadien des Comptables Agréés. *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* 1200.089. Institut Canadien des Comptables Agréés. Toronto. ISBN 0-88800-410-9.

CHARGE

Les charges représentent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités. Les charges comprennent les coûts liés aux opérations suivantes : les achats de biens et de services; les transferts gouvernementaux; les subventions, contributions et dons (non remboursables); l'utilisation d'un actif, p. ex. l'amortissement d'une immobilisation, la consommation des stocks ou les charges payées d'avance.

Secrétariat du Conseil du Trésor. *Manuel de comptabilité selon la Stratégie d'information financière. Gestion des finances en direct.* Ottawa. Disponible à l'adresse : http://www.tbs-sct.gc.ca/Pubs_pol/dcgpubs/acstd/fisam-mcssif-0701-1_f.asp#_Toc478797229

Les charges, y compris les pertes, sont des diminutions des ressources économiques, qui prennent la forme d'une diminution des actifs ou d'une augmentation des passifs, découlant des opérations, des transactions et des événements qui ont eu lieu pendant la période comptable.

Institut Canadien des Comptables agréés. *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* PS 1000. 49-50) Institut Canadien des Comptables Agréés. Toronto. ISBN 0-88800-410-9.

EXEMPLE : TERMES LIÉS À LA COMPTABILISATION DES COÛTS TELS QU'ILS POURRAIENT ÊTRE UTILISÉS DANS UNE QUESTION À INSCRIRE AU FEUILLETON

Pour préciser encore cette différence, une dépense est liée à l'acquisition d'un bien ou d'un service tandis qu'une charge se rapporte à l'utilisation du bien ou du service acquis. Par exemple, le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle constitue une dépense et l'amortissement de cet actif est traité comme une charge dans l'état des résultats de fonctionnement de l'exercice. Au niveau conceptuel, le coût d'un actif est reporté et constaté à titre de charge d'amortissement au cours de la période pendant laquelle l'actif est utilisé pour l'exécution des programmes du gouvernement.

Question d'un parlementaire à inscrire au Feuilleton

Quels sont les décaissements/dépenses/charges qui ont été déclarés pour un véhicule par le ministère XYZ en avril 2007?

Contexte

Le ministère XYZ a acheté un véhicule de 20 000 \$ qui a été livré en mars 2007, qui a été payé en avril 2007 et dont les coûts ont été amortis sur une période de cinq ans du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2012.

Utilisation des termes liés à la comptabilisation des coûts dans la question d'un parlementaire à inscrire au Feuilleton

« Décaissements » en avril 2007 :

Le ministère XYZ a engagé des décaissements de 20 000 \$ en avril 2007 — parce que le véhicule a été payé en avril 2007.

« Dépenses » en avril 2007 :

Le ministère XYZ n'a engagé aucune dépense en avril 2007 — parce que le véhicule a été livré en mars (il y a eu des dépenses de 20 000 \$ en mars).

REMARQUE : Si le parlementaire avait demandé de l'information sur les dépenses en mars 2007, la réponse du gouvernement aurait fait état de dépenses de 20 000 \$."Expenses" in April 2007:

« Charges » en avril 2007 :

Le ministère XYZ a engagé des dépenses de 333,33 \$ en avril 2007 — ce qui équivaut à un mois du coût du véhicule de 20 000 \$ amorti sur cinq ans.

2. TYPES DE COÛTS FINANCIERS

Les ministères doivent assurer le suivi des transactions en conformité avec le plan comptable utilisé à l'échelle du gouvernement, qui comprend des éléments comme le ministère, l'article de dépense, l'activité de programme, le crédit et le compte, mais qui ne comprend pas l'information sur le lieu. Les ministères peuvent consigner des détails supplémentaires dans leurs propres systèmes financiers ministériels. Le gouvernement fournira de l'information sur les types de coûts financiers mentionnés dans une question à inscrire au *Feuilleton*. Des exemples de types de coûts financiers sont énumérés ci-dessous en fonction de la

manière dont le Parlement approuve les crédits : les coûts de fonctionnement, les immobilisations et les paiements de transfert.

DÉFINITIONS

Salaires

Les salaires comprennent le traitement de base, le paiement des heures supplémentaires en plus d'une composante pour les avantages sociaux.

Contrats

L'information sur la valeur d'un contrat ou sur le montant payé en vertu d'un contrat peut être fournie.

Depuis octobre 2004, le gouvernement a une politique selon laquelle il doit informer le public de la valeur de tous les contrats d'une valeur de plus de 10 000 \$ attribués par les ministères. Cette information est publiée trimestriellement sur les sites Web des ministères.

Le montant réel payé en vertu d'un contrat est le montant total payé aux entrepreneurs en conformité avec les modalités du contrat au moment de la demande. Les Comptes publics du Canada rendent compte des paiements versés aux entrepreneurs au-dessus d'un certain seuil (100 000 \$). Cependant, ils n'indiquent pas les contrats particuliers affichés de manière proactive et en vertu desquels les paiements ont été versés.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont des biens matériels qui sont achetés, construits, mis sur pied ou acquis d'une manière quelconque, et qui sont utilisés pour produire ou pour fournir des biens, des services ou des extraits de programme. Ils ont une vie utile de plus de un an et ne sont pas destinés à la revente dans le cours normal des activités. Les immobilisations comprennent les terrains, les édifices, les biens militaires, les infrastructures, les logiciels mis au point à l'interne, le matériel informatique, les équipements, les améliorations locatives et les biens acquis par location-acquisition ou par don.

Norme comptable 3.1 du Conseil du Trésor - Immobilisations

PAIEMENT DE TRANSFERT⁶

Païement monétaire ou transfert de biens, de services ou d'actifs effectué en fonction de crédits à une tierce partie bénéficiaire, y compris une société d'État, et qui n'a pas pour résultat l'acquisition de biens, de services ou d'actifs par le gouvernement du Canada. En voici les différentes catégories : les subventions, les contributions et les autres paiements de transfert. Les paiements de transfert n'incluent pas les investissements, les prêts ni les garanties d'emprunt.

Les paiements de transfert comprennent les éléments suivants :

Subvention

Une subvention est un paiement de transfert effectué en fonction de critères préétablis d'éligibilité et d'admissibilité. Une subvention n'est ni assujettie à une reddition des comptes par le bénéficiaire ni normalement sujette à vérification par le ministère. Il se peut que le bénéficiaire doive fournir des rapports sur les résultats obtenus.

Contribution

Une contribution est un paiement de transfert effectué avec les conditions de rendement spécifiées dans une entente de financement. Une contribution est assujettie à une reddition de comptes et est sujette à vérification.

Autre paiement de transfert

Il s'agit d'un paiement de transfert, autre qu'une subvention ou une contribution, qui est fondé sur une loi ou sur un autre arrangement, qui peut être déterminé par une formule. Par exemple, les transferts à d'autres ordres de gouvernement, tels que les paiements de péréquation et les paiements des programmes de transfert canadien en matière de santé et de services sociaux.

⁶ Ces définitions de paiements de transfert sont tirées de la *Politique sur les paiements de transfert* du Secrétariat du Conseil du Trésor, section 3.1, annexe A.

AUTRES DÉFINITIONS

Prêt

Un prêt est une somme d'argent qui doit être remboursée à l'État. Les prêts sont attribués par des organisations gouvernementales à des sociétés d'État, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des organisations internationales et des sociétés privées à diverses fins et en conformité avec diverses modalités.

Garantie d'emprunt

Une garantie d'emprunt est une garantie à un prêteur que le gouvernement remboursera le montant garanti, en conformité avec les modalités d'une entente, si l'emprunteur ne remplit pas ses engagements.

3. PÉRIODE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les organisations gouvernementales font habituellement état de leur information financière par exercice financier (la période commençant le 1^{er} avril d'une année et se terminant le 31 mars de l'année suivante). Elles ne fournissent généralement pas de l'information financière par année civile (la période commençant le 1^{er} janvier et finissant le 31 décembre de la même année).

ANNEXES

ANNEXE 1 : MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT, PAR PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

(Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada – au 31 juillet 2008)

ANNEXES I, I.1 ET II DE LA LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

| MINISTÈRES, ORGANISMES CRÉÉS PAR UNE LOI ET AUTRES ORGANISMES, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES DE SERVICE | PORTEFEUILLE DU MINISTÈRE |
|--|---|
| Agriculture et Agroalimentaire Agence canadienne du pari mutuel (OSS) Agence canadienne d'inspection des aliments Commission canadienne des grains Conseil national des produits agricoles | Agriculture et Agroalimentaire |
| Agence de promotion économique du Canada atlantique | Agence de promotion économique du Canada atlantique |
| Patrimoine canadien Réseau canadien d'information sur le patrimoine (OSS) Institut canadien de conservation (OSS) Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Bibliothèque et Archives Canada Commission des champs de bataille nationaux Office national du film Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme Commission de la fonction publique Commission des relations de travail dans la fonction publique | Patrimoine canadien |
| Citoyenneté et Immigration Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada | Citoyenneté et Immigration |
| Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec | Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec |

| MINISTÈRES, ORGANISMES CRÉÉS PAR UNE LOI ET AUTRES ORGANISMES, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES DE SERVICE | PORTEFEUILLE DU MINISTÈRE |
|--|---|
| Environnement Agence canadienne pour l'incitation à la réduction des émissions (non opérationnelle le 31 juillet 2008) Agence canadienne d'évaluation environnementale Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie Agence Parcs Canada | Environnement |
| Finances Bureau du surintendant des institutions financières Canada | Finances |
| Pêches et Océans Garde côtière canadienne (OSS) | Pêches et Océans |
| Affaires étrangères et Commerce international Passeport Canada (OSS) Direction générale des biens (OSS) Agence canadienne de développement international Secrétariat de l'ALENA – Section canadienne | Affaires étrangères et Commerce international |
| Santé Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée Instituts de recherche en santé du Canada Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés Agence de la santé publique du Canada | Santé |
| Ressources humaines et Développement des compétences Conseil canadien des relations industrielles Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail Commission de l'assurance-emploi du Canada | Ressources humaines et Développement social |
| Affaires indiennes et du Nord canadien Pétrole et gaz des Indiens du Canada (OSS) | Affaires indiennes et du Nord canadien |

| MINISTÈRES, ORGANISMES CRÉÉS PAR UNE LOI ET AUTRES ORGANISMES, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES DE SERVICE | PORTEFEUILLE DU MINISTÈRE |
|--|---------------------------|
| Industrie Office de la propriété intellectuelle du Canada (OSS) Office des technologies industrielles (OSS) Mesures Canada (OSS) Bureau du surintendant des faillites Canada (OSS) Agence spatiale canadienne Commission du droit d'auteur Conseil national de recherches du Canada Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie Greffe du Tribunal de la concurrence Conseil de recherches en sciences humaines Statistique Canada | Industrie |
| Justice Commission canadienne des droits de la personne Bureau du directeur des poursuites pénales | Justice |
| Défense nationale Agence de logement des Forces canadiennes (OSS) Recherche et développement pour la défense Canada (OSS) Comité des griefs des Forces canadiennes Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications | Défense nationale |
| Agence du revenu du Canada | Revenu national |
| Ressources naturelles Commission canadienne de sûreté nucléaire Office national de l'énergie Administration du pipe-line du Nord | Ressources naturelles |
| Bureau du Conseil privé Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports Secrétariat de la Commission des nominations publiques (non opérationnel le 31 juillet 2008) | Conseil privé |

| MINISTÈRES, ORGANISMES CRÉÉS PAR UNE LOI ET AUTRES ORGANISMES, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES DE SERVICE | PORTEFEUILLE DU MINISTÈRE |
|--|---|
| Sécurité publique Agence des services frontaliers du Canada Service canadien du renseignement de sécurité Service correctionnel du Canada CORCAN (OSS) Commission nationale des libérations conditionnelles Gendarmerie royale du Canada | Sécurité publique |
| Travaux publics et Services gouvernementaux Bureau de la traduction (OSS) | Travaux publics et Services gouvernementaux |
| Transports Office des transports du Canada Bureau de l'Infrastructure du Canada Tribunal d'appel des transports du Canada | Transports, Infrastructure et Collectivités |
| Secrétariat du Conseil du Trésor Agence de la fonction publique du Canada École de la fonction publique du Canada | Conseil du Trésor |
| Anciens Combattants | Anciens combattants |
| Diversification de l'économie de l'Ouest | Diversification de l'économie de l'Ouest |

| AGENTS DU PARLEMENT | PORTEFEUILLE DU MINISTÈRE |
|---|---------------------------|
| Bureau du vérificateur général | Finances |
| Commissariat à l'information Commissaire à la protection de la vie privée | Justice |
| Bureau du directeur général des élections Commissariat aux langues officielles | Conseil privé |
| Bureau du commissaire à l'intégrité du secteur public | Conseil du Trésor |

Le gouvernement ne demande pas aux tribunaux, comités externes d'examen, commissions et agents du Parlement suivants, qui sont énumérés aux annexes I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et qui sont indépendants des ministres, de produire des documents parlementaires.

Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs
Tribunal canadien des droits de la personne
Tribunal canadien du commerce extérieur
Commission canadienne des affaires polaires
Service administratif des tribunaux judiciaires
Agence de la consommation en matière financière du Canada
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
Secrétariat de la Commission de vérité et de réconciliation relative
aux pensionnats indiens
Commission du droit du Canada (non opérationnelle le 31 juillet 2008)
Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale
Commissariat au lobbying du Canada
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada
Bureau du secrétaire du gouverneur général
Tribunal de la dotation de la fonction publique
Registraire de la Cour suprême du Canada
Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes
répréhensibles (non opérationnel le 31 juillet 2008)
Greffe du Tribunal des revendications particulières
(non opérationnel le 31 juillet 2008)
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada
Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

ANNEXE 2 : SOCIÉTÉS D'ÉTAT MÈRES, PAR PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

(Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada – au 31 juillet 2008)

ANNEXE III DE LA LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

| SOCIÉTÉS D'ÉTAT MÈRES | PORTEFEUILLE DU MINISTÈRE |
|---|--|
| Commission canadienne du lait Financement agricole Canada | Agriculture et Agroalimentaire |
| Société d'expansion du Cap-Breton | Agence de promotion économique du Canada atlantique |
| Conseil des Arts du Canada Société Radio-Canada Musée canadien des civilisations Musée canadien de la nature Fondation canadienne des relations raciales Société du Centre national des Arts Musée des beaux-arts du Canada Musée des sciences et de la technologie Téléfilm Canada | Patrimoine canadien |
| Banque du Canada Société d'assurance-dépôts du Canada Corporation de développement des investissements du Canada Office d'investissement du régime de pensions du Canada PPP Canada Inc. | Finances |
| Office de commercialisation du poisson d'eau douce | Pêches et Océans |
| Corporation commerciale canadienne Exportation et développement Canada Centre de recherches pour le développement international | Affaires étrangères |
| Office de financement de l'assurance-emploi du Canada (non opérationnel le 31 juillet 2008) Société canadienne d'hypothèques et de logement | Ressources humaines et Développement social |
| Institut de la statistique des Premières nations | Affaires indiennes et du Nord |

| SOCIÉTÉS D'ÉTAT MÈRES | PORTEFEUILLE DU MINISTÈRE |
|--|---|
| Banque de développement du Canada Commission canadienne du tourisme Société d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie (non opérationnelle le 31 juillet 2008) Conseil canadien des normes | Industrie |
| Énergie atomique du Canada limitée Société de développement du Cap-Breton | Ressources naturelles |
| Construction de défense (1951) Limitée | Travaux publics et Services gouvernementaux |
| Administration de pilotage de l'Atlantique Administration du pont Blue Water Société immobilière du Canada limitée Société canadienne des postes Administration canadienne de la sûreté du transport aérien La Société des ponts fédéraux Limitée Administration de pilotage des Grands Lacs Administration de pilotage des Laurentides Marine Atlantique S.C.C. Commission de la capitale nationale Société du Vieux-Port de Montréal inc. Administration de pilotage du Pacifique Parc Downsview Park Inc. Ridley Terminals Inc. Monnaie royale canadienne Via Rail Canada Inc. | Transports, Infrastructure et Collectivités |
| Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public | Conseil du Trésor |

ANNEXE 3 : AUTRES ENTITÉS DANS LESQUELLES LE GOUVERNEMENT A DES INTÉRÊTS, PAR PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

(Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada – au 31 juillet 2008)

| SOCIÉTÉS À RÉGIE PARTAGÉE | PORTEFEUILLE DU MINISTÈRE |
|--|---------------------------------------|
| <p>Agri-Adapt Council Inc. Conseil de l'adaptation agricole Agriculture and Food Council of Alberta Agriculture Council of Saskatchewan Inc. Agri-Futures Nova Scotia Initiative de recherche-développement Canada-Manitoba au sein du secteur agroalimentaire Institut international du Canada pour le grain Société canadienne d'enregistrement des animaux Commission canadienne du blé Centre de développement du porc du Québec Inc. Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec Fonds de développement de la transformation alimentaire Inc. Investment Agriculture Foundation of British Columbia Manitoba Rural Adaptation Council Inc. Conseil agricole du Nouveau Brunswick Inc. Centre d'excellence en biotechnologie et innovations technologiques du Nouveau-Brunswick Nunavut Harvesters Association Prince Edward Island ADAPT Council Territorial Farmers Association NWT Western Grains Research Foundation Yukon Agricultural Association</p> | <p>Agriculture et Agroalimentaire</p> |
| <p>Association pour l'exportation du livre canadien Association de développement olympique de Calgary Fonds du legs des Jeux du Commonwealth Conseil des Jeux du Canada Centre canadien multisport–Manitoba Centre canadien multisport–Ontario Fonds canadien de télévision Comité des célébrations du Canada en Alberta Comité des célébrations du Canada (Manitoba)</p> | <p>Patrimoine canadien</p> |

| SOCIÉTÉS À RÉGIE PARTAGÉE | PORTEFEUILLE DU MINISTÈRE |
|---|--|
| <p>Comité des célébrations du Canada à Terre-Neuve-et-Labrador</p> <p>Comité des célébrations du Canada au Québec</p> <p>Comité des célébrations du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard</p> <p>Comité des célébrations du Canada en Saskatchewan</p> <p>Centre national multisport–Montréal</p> <p>Association canadienne des entraîneurs</p> <p>Centre de règlement des différends sportifs du Canada</p> <p>Prix humanitaire Terry Fox Inc.</p> <p>Société d'accueil des Jeux de 2011 de Halifax</p> <p>Société d'accueil des Jeux du Canada 2009 de l'Île-du-Prince-Édouard Inc.</p> <p>Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 à Vancouver</p> | <p>Patrimoine canadien (suite)</p> |
| <p>Fiducie du Chantier de l'économie sociale</p> <p>Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse</p> <p>Montréal International</p> | <p>Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec</p> |
| <p>Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère</p> <p>Commission de contrôle du lac des Bois</p> <p>Ouranos</p> <p>Porcupine Caribou Management Board</p> <p>Waterfront Toronto</p> <p>Habitat faunique Canada</p> | <p>Environnement</p> |
| <p>Société de caisse de retraite de la Commission internationale des pêcheries</p> | <p>Pêches et Océans</p> |
| <p>Fondation Asie Pacifique du Canada</p> <p>Centre international des droits de la personne et du développement démocratique</p> <p>Commission du parc international Roosevelt de Campobello</p> | <p>Affaires étrangères et Commerce international</p> |

| SOCIÉTÉS À RÉGIE PARTAGÉE | PORTEFEUILLE DU MINISTÈRE |
|---|---|
| Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies Inforoute Santé du Canada Inc. Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé Institut canadien d'information sur la santé Partenariat canadien contre le cancer Institut canadien pour la sécurité des patients Conseil canadien de la santé Commission de la santé mentale du Canada | Santé |
| Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire | Ressources humaines et Développement social |
| Conseil de gestion financière des premières nations Commission de la fiscalité des premières nations | Affaires indiennes et du Nord Canada |
| Fondation canadienne pour l'innovation Corporation du Secrétariat du commerce intérieur La Fondation Pierre-Elliott Trudeau | Industrie |
| ASEP–NB Inc. Association des arpenteurs des terres du Canada Office Canada–Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable Canadian Energy Research Institute FPInnovations Société du complexe forestier des Maritimes Petroleum Technology Research Centre Inc. | Ressources naturelles |
| Le Nature Trust of British Columbia L'Institut Vanier de la famille | Conseil privé |
| Milit-Air Inc. | Travaux publics et Services gouvernementaux |

| SOCIÉTÉS À RÉGIE PARTAGÉE | PORTEFEUILLE DU MINISTÈRE |
|--|--|
| <p> Aéroport de Québec Inc. Aéroports de Montréal Administration portuaire de Belledune Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority Aéroport international de Calgary Charlottetown Airport Authority Inc. Edmonton Regional Airports Authority Gander International Airport Authority Inc. Autorité aéroportuaire du Grand Fredericton Greater London International Airport Authority Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc. Greater Toronto Airports Authority Halifax International Airport Authority Administration portuaire de Halifax Administration portuaire de Hamilton Administration portuaire de Montréal Administration portuaire de Nanaimo NAV CANADA Commission portuaire d'Oshawa Administration de l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa Administration portuaire de Port Alberni Prince George Airport Authority Inc. Administration portuaire de Prince Rupert Administration portuaire de Québec Administration de l'Aéroport de Regina Administration portuaire du Saguenay Saint John Airport Inc. Administration du pont du port de Saint John Administration portuaire de Saint John Saskatoon Airport Authority Administration portuaire de Sept-Îles St. John's International Airport Authority Administration portuaire de St. John's La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent </p> | <p> Transports, Infrastructure et Collectivités </p> |

| SOCIÉTÉS À RÉGIE PARTAGÉE | PORTEFEUILLE DU MINISTÈRE |
|--|--|
| Thunder Bay International Airports Authority Inc. Thunder Bay Port Authority Administration portuaire de Toronto Administration portuaire de Trois-Rivières Administration de l'aéroport international de Vancouver Administration portuaire de Vancouver Fraser Victoria Airport Authority Administration portuaire de Windsor Winnipeg Airports Authority Inc. | Transports, Infrastructure et Collectivités (suite) |
| Fonds du Souvenir | Anciens Combattants |

| ENTREPRISES EN COPARTICIPATION | PORTEFEUILLE DU MINISTÈRE |
|---|---|
| Lower Churchill Development Corporation Limited | Ressources naturelles |
| North Portage Development Corporation | Diversification de l'économie de l'Ouest |

| ORGANISATIONS INTERNATIONALES | PORTEFEUILLE DU MINISTÈRE |
|---|---|
| Agence mondiale antidopage | Patrimoine canadien |
| Commission internationale du lac Memphrémagog Conseil international de contrôle du lac des Bois Commission nord-américaine de coopération environnementale–Comité consultatif public mixte | Environnement |
| Banque européenne pour la reconstruction et le développement Banque internationale pour la reconstruction et le développement Association internationale de développement Société financière internationale Fonds monétaire international Agence multilatérale d'assurance des investissements | Finances |
| Banque africaine de développement Banque asiatique de développement Banque de développement des Caraïbes Banque interaméricaine de développement Commission de la frontière internationale Commission mixte internationale | Affaires étrangères et Commerce international |

Aucune entreprise mixte n'est comprise dans le portefeuille d'un ministère.

